

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

BOFIP-RHO-25-1972 du 03/11/2025

Délégation de signature du 1^{er} novembre 2025

DÉLÉGATION DE SIGNATURE – DIRECTION NATIONALE D'ENQUÊTES FISCALES

Direction Nationale d'Enquêtes Fiscales

RÉSUMÉ

Délégation de signature en matière de ressources humaines et budgétaires.

Date d'application : 01/11/2025

DOCUMENTS À ABROGER

Délégation de signature BOFIP-RHO-25-1639 du 02/09/2025

L'administrateur de l'État du 2^e grade, Directeur de la Direction Nationale d'Enquêtes Fiscales,

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la Direction générale des Finances publiques,

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la Direction générale des Finances Publiques,

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des Finances publiques,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'arrêté du 24 juillet 2000 modifié, relatif à la Direction Nationale d'Enquêtes Fiscales,

Vu l'arrêté du 3 octobre 2023 portant nomination M. Gaël PERRAUD dans l'emploi de Directeur chargé de la Direction Nationale d'Enquêtes Fiscales,

Décide :

Article 1

Délégation générale de signature organisant la continuité de service en cas d'absence du Directeur de la Direction Nationale d'Enquêtes Fiscales est donnée à :

- M. Frédéric NIVLET, administrateur de l'État, Directeur-adjoint,

- M. Igor SOULIGOUX, administrateur des Finances publiques adjoint, responsable de la Division des ressources humaines et budgétaires,

à effet de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de :

- signer, seuls ou concurremment avec moi, tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent, en cas d'absence ou d'empêchement de ma part,

- recevoir les crédits des programmes relevant du périmètre budgétaire du Ministère des Finances et des Comptes publics, et notamment des programmes 156 – Gestion fiscale et financière de l'Etat et du secteur public local et 723 – Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'Etat.

Article 2

Délégation de signature en matière de dépenses, de recettes et de marchés publics est donnée à :

- M. Igor SOULIGOUX, administrateur des Finances publiques adjoint,

- M. Sylvain BELGY, administrateur des Finances publiques adjoint,

- Mme Bénédicte SAVANN, administratrice des Finances publiques adjointe,

- M. Goulven MADEC, administrateur des Finances publiques adjoint,

- Mme Isabelle MERLE, administratrice des Finances publiques adjointe,

- Mme Isolde DOREMUS, inspectrice principale des Finances publiques,

- M. Jérôme ROUSSET, inspecteur des Finances publiques,

- M. Patrick MARINETTE, inspecteur des Finances publiques,

à l'effet de signer tous les actes relatifs à la gestion budgétaire de la DNEF ainsi qu'en matière de marchés publics.

Article 3

Délégation de signature en matière d'opérations d'inventaire est donnée à :

- M. Igor SOULIGOUX, administrateur des Finances publiques adjoint,

- Mme Isolde DOREMUS, inspectrice principale des Finances publiques,

- M. Jérôme ROUSSET, inspecteur des Finances publiques,

- M. Patrick MARINETTE, inspecteur des Finances publiques,

à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences, toute déclaration de conformité en matière d'opérations d'inventaire et, d'une façon plus générale, tous les actes se traduisant par la constatation de droits et obligations, et l'inventaire des biens se rapportant à l'activité du comptable assignataire de la DNEF.

Article 4

Délégation de signature est donnée à :

- M. Jérôme ROUSSET, inspecteur des Finances publiques,
- M. Patrick MARINETTE, inspecteur des Finances publiques,
- Mme Sandrine RECHAL, contrôleuse des Finances publiques,
- M. Benoît LECAILLON, agent administratif des Finances publiques,
- Mme Souad DJABALI, agente administrative des Finances publiques,
- M. Junior NSINGI, agent contractuel de catégorie C des Finances publiques,
- Mme Mariama DIABY, agente contractuelle de catégorie C des Finances publiques,

à l'effet de valider, de façon électronique, dans le progiciel comptable intégré Chorus pour les programmes budgétaires mentionnés à l'article 1.

Article 4A

Délégation de signature est donnée à :

- M. Jérôme ROUSSET, inspecteur des Finances publiques,
- M. Patrick MARINETTE, inspecteur des Finances publiques,
- Mme Sandrine RECHAL, contrôleuse des Finances publiques,
- M. Benoît LECAILLON, agent administratif des Finances publiques,
- Mme Souad DJABALI, agente administrative des Finances publiques,
- M. Junior NSINGI, agent contractuel de catégorie C des Finances publiques,
- Mme Mariama DIABY, agente contractuelle de catégorie C des Finances publiques,

à l'effet de valider les opérations de dépenses et de recettes traitées en mode facturier dans le progiciel Chorus Formulaire Communication, en tant qu'utilisateur gestionnaire.

Article 4B

Délégation de signature en matière de dépenses et de recettes est donnée à :

- M. Igor SOULIGOUX, administrateur des Finances publiques adjoint,
 - Mme Isolde DOREMUS, inspectrice principale des Finances publiques,
 - M. Jérôme ROUSSET, inspecteur des Finances publiques,
 - M. Patrick MARINETTE, inspecteur des Finances publiques,
 - Mme Sandrine RECHAL, contrôleuse des Finances publiques, à hauteur de 10 000 €,
 - M. Benoît LECAILLON, agent administratif des Finances publiques, à hauteur de 5 000 €,
 - Mme Souad DJABALI, agente administrative des Finances publiques, à hauteur de 5 000 €,
 - M. Junior NSINGI, agent contractuel de catégorie C des Finances publiques, à hauteur de 5 000 €,
 - Mme Mariama DIABY, agente contractuelle de catégorie C des Finances publiques, à hauteur de 5 000 €,
- à l'effet d'émettre et de signer tout document, emportant ordre de payer ou de percevoir.

Article 4C

Délégation de signature est donnée à :

- M. Igor SOULIGOUX, administrateur des Finances publiques adjoint,
- Mme Isolde DOREMUS, inspectrice principale des Finances publiques,
- M. Jérôme ROUSSET, inspecteur des Finances publiques,
- M. Patrick MARINETTE, inspecteur des Finances publiques,

à l'effet de valider de manière électronique les opérations de dépenses dans le progiciel de commande AGIM.

Article 5

Délégation de signature est donnée à :

- M. Jérôme ROUSSET, inspecteur des Finances publiques,
 - M. Patrick MARINETTE, inspecteur des Finances publiques,
 - Mme Sandrine RECHAL, contrôleur des Finances publiques,
 - M. Benoît LECAILLON, agent administratif des Finances publiques,
 - Mme Souad DJABALI, agente administrative des Finances publiques,
 - M. Junior NSINGI, agent contractuel de catégorie C des Finances publiques,
 - Mme Mariama DIABY, agente contractuelle de catégorie C des Finances publiques,
- à effet d'exercer le rôle de contrôleur-valideur dans le progiciel Chorus DT.

Article 6

Délégation de signature est donnée à :

- M. Igor SOULIGOUX, administrateur des Finances publiques adjoint,
 - Mme Isolde DOREMUS, inspectrice principale des Finances publiques,
 - M. Jérôme ROUSSET, inspecteur des Finances publiques,
 - M. Patrick MARINETTE, inspecteur des Finances publiques,
 - M. Bastien POINSOT, inspecteur des Finances publiques,
 - M. Tom COLLING-LE GUERNEVE, inspecteur des Finances publiques,
 - M. Lucas DEREGNAUCOURT, contrôleur des Finances publiques stagiaire,
 - Mme Virginie QUILLET, agente administrative des Finances publiques stagiaire,
- à l'effet de signer les actes administratifs et comptables en matière de personnel ainsi que les états liquidatifs ou d'indemnités.

Article 7

La présente décision annule et remplace l'ensemble des précédentes décisions de délégations de signature.

Article 8

La présente délégation sera publiée au bulletin officiel des Finances Publiques, section ressources humaines et organisation.

L'ADMINISTRATEUR DE L'ÉTAT
DIRECTEUR DE LA DIRECTION NATIONALE
D'ENQUÊTES FISCALES

GAËL PERRAUD

BOFiP

Direction générale des Finances publiques

Directrice de publication : Amélie Verdier

ISSN 2268-0756